



**DEMANDE DE LICENCE D'AGENT SPORTIF  
CANDIDATURE A L'EXAMEN DE LA LICENCE D'AGENT SPORTIF SESSION 2020**

Conformément à l'article 137 des règlements administratifs de la FFT, la demande de licence d'agent sportif est présentée par une personne physique sous forme de lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la commission et obligatoirement accompagnée des éléments et pièces énumérés ci-après :

- a. les nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, numéro de téléphone du candidat, précisant la (les) discipline(s) sportive(s) pour la(les)quelle(s) la licence d'agent sportif est sollicitée, ainsi que les conditions d'exercice de l'activité à laquelle il est prétendu ;
- b. un justificatif de domicile (avis d'imposition, quittance EDF, facture de téléphone) de moins de trois mois ;
- c. un curriculum vitæ indiquant, notamment, les fonctions exercées par le candidat en matière d'activités physiques et sportives ;
- d. une déclaration sur l'honneur du candidat par laquelle il atteste n'être atteint par aucune des incompatibilités et incapacités visées aux articles L. 222-9 et L. 222-11 du Code du sport et rappelées à l'article 134-II des règlements administratifs de la FFT, et par laquelle il s'engage à respecter ces dispositions ;
- e. le cas échéant, un justificatif de l'obtention et de la détention d'une licence d'agent sportif dans une autre discipline, pour pouvoir être dispensé de l'évaluation mentionnée à l'article 144-2-a des règlements administratifs de la FFT ;
- f. un chèque d'un montant de 500 euros établi à l'ordre de la Fédération Française de Tennis pour participation aux frais d'instruction de la demande.

La demande est à adresser, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, **le vendredi 09 octobre 2020 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à :

*Commission des agents*  
**Fédération Française de Tennis**  
2 avenue Gordon Bennett  
75016 PARIS



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS**

Stade Roland-Garros – 2, avenue Gordon-Bennett – 75016 PARIS  
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 – Fax : +33 (0)1 47 43 04 94 – [www.fft.fr](http://www.fft.fr)